



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
30 mars 2017

Date d'affichage
30 mars 2017

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de la commande
publique – Appel à projet
pour l'installation de
panneaux photovoltaïques
sur les toitures de plusieurs
bâtiments communaux*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-sept, le six avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAUUCHE Dael donne procuration à RAVINAL Danièle,
BESSET Monique donne procuration à BELTRA Sandrine,
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Joëlle LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

La commune de Solliès-Pont entend développer l'énergie photovoltaïque, dans une démarche qui s'inscrit pleinement dans les objectifs européens et nationaux tels que le Grenelle de l'environnement, conférant une place de 1^{er} rang aux énergies renouvelables.

L'objectif de la commune est de participer activement à la mise en service de projets d'énergie alternative et de valoriser les actifs dont elle est propriétaire.

Après l'appel à projet pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre technique municipal, trois nouvelles opérations pourraient être initiées : l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du groupe scolaire Frédéric Mistral, sur la toiture des courts couverts au tennis et sur la tribune du stade Jean Murat.

Ces trois emprises bâties appartenant à la commune constituent des sites privilégiés qui peuvent être mis à disposition d'opérateurs spécialisés dans l'énergie photovoltaïque.

La commune n'entend pas réaliser elle-même les 3 projets photovoltaïques, elle entend choisir un opérateur qui mettra en œuvre des panneaux et assurera leur exploitation.

La réalisation de ces travaux impliquera des travaux de rénovation voire d'agrandissement ou de création de toitures.

Dans pareille hypothèse, il convient au regard de la jurisprudence administrative, d'assurer une publicité et une mise en concurrence.

En effet, pour garantir l'égalité des chances entre les candidats et le respect du principe de transparence pour favoriser l'émergence de projets compétitifs sur ces espaces et eu égard à l'ampleur du potentiel que représentent les installations mises à disposition, il convient que la commune de Solliès-Pont lance un appel à projet.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la commune se propose de lancer un appel à projet auprès des professionnels concernés, afin de pouvoir sélectionner un opérateur susceptible de procéder aux démarches suivantes :

- Prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des opérations ;
- Procéder aux études préalables permettant de définir un programme des travaux ;
- Procéder aux démarches administratives nécessaires pour la création du projet (dépôt des demandes et obtention des éventuelles autorisations et des permis de construire) ;
- Financer et mener les études et travaux permettant la mise en place des installations photovoltaïques ;
- Réover les toitures des bâtiments concernés (groupe scolaire et tennis) pour garantir une mise hors d'eau complète et durable ;
- Créer une toiture étanche au-dessus des tribunes du stade Jean Murat ;
- Exploiter et entretenir les centrales photovoltaïques, en percevoir les bénéfices.

Les bâtiments concernés (école Frédéric Mistral (2 023 m²), courts de tennis (1 650 m²) et les tribunes du stade (432 m²) offrent un potentiel de 4 105 m² de toitures, toits et couvertures. Ces surfaces sont citées à titre indicatif, à charge pour les candidats de réaliser des études techniques qui valideront les surfaces réellement exploitables.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le lancement de la procédure d'appel à projets, d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-2 et L.2224-32 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** le lancement de l'appel à projet relatif à l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures de l'école Frédéric Mistral, du toit des courts de tennis couverts et de la couverture de la tribune du stade Jean Murat ;

- **AUTORISE** le maire à lancer un appel à projet en vue de l'installation et de l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école Frédéric Mistral, du toit des courts de tennis couverts et de la couverture de la tribune du stade Jean Murat ;
- **AUTORISE** le maire à signer au nom de la commune les pièces s'y rapportant
- **DIT** que les recettes et les crédits feront l'objet d'inscriptions budgétaires correspondantes au budget des exercices concernés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
 Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
 et publication ou notification du

11 AVR. 2017
 12 AVR. 2017

